

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_111 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE MODIFICATION DES TARIFS DU PORT DE PLAISANCE À DIGOIN

La Communauté de Communes Le Grand Charolais exerce la compétence « Mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux ». Ainsi, elle gère le port de plaisance de Digoin et les haltes nautiques de Chassenard, Coulanges, Molinet, Paray-le-Monial et Palinges.

Il est proposé aux élus communautaires de modifier l'ensemble des tarifs du port de Digoin, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour faire face à la hausse des dépenses d'énergies et tendre vers les tarifs pratiqués dans les autres ports régionaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs du port de plaisance pour répondre à la hausse des énergies et à la faiblesse des tarifs pratiqués à Digoin comparativement aux autres ports régionaux,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 octobre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 octobre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'abroger à compter du 1^{er} janvier 2026 la délibération n°2025_009 fixant les tarifs pour le port de plaisance de Digoin,

- D'approuver les tarifs pour le port de plaisance de Digoin à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

TARIFS PLAISANCIERS PARTICULIERS :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉSIGNATION	TARIFS à compter du 1 ^{er} janvier 2026	
	Montant HT en €	Montant TTC en €
AMARRAGE		
BATEAUX EN SÉJOUR		
<i>Tarifs Haute saison (du 1^{er} mai au 30 septembre)</i>		
Bateaux de moins de 15 m		
Par nuitée	6,67	8,00
Par semaine	37,50	45,00
Par mois	120,00	144,00
Bateau de plus de 15 m		
Par nuitée	12,50	15,00
Par semaine	74,17	89,00
Par mois	290,00	348,00
<i>Tarifs Basse saison (du 1^{er} octobre au 30 avril)</i>		
Bateaux de moins de 15 m		
Par nuitée	5,83	7,00
Par semaine	33,33	40,00
Par mois	95,00	114,00
Bateaux de plus de 15 m		
Par nuitée	8,33	10,00
Par semaine	47,50	57,00
Par mois	186,67	224,00
BATEAUX A L'ANNÉE		
Bateaux de moins de 15 m	458,33	550,00
Bateaux de plus de 15 m	1 041,67	1 250,00
BATEAUX EN HIVERNAGE		
Bateaux de moins de 15 m (par bateau et par mois)	56,67	68,00
Bateaux de plus de 15 m (par bateau et par mois)	111,67	134,00
PRESTATIONS		
EAU		
Par nuitée	2,84	3,00
Par mois		
1 personne	12,32	13,00
2 personnes	21,80	23,00
3 personnes	36,02	38,00
Par semestre		
1 personne	57,82	61,00
2 personnes	92,89	98,00
3 personnes	143,13	151,00
ELECTRICITE		
Par jour	4,17	5,00
Par mois	79,17	95,00
DOUCHE		
Par personne	2,08	2,50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Une taxe de séjour municipale de 0,20 € est appliquée par nuitée et par personne. La TVA s'élève à 5,5 % pour la prestation Eau et 20% pour les autres prestations.

TARIF LOUEUR DE COCHES DE PLAISANCE (PROFESSIONNELS) :

DÉSIGNATION	TARIFS à compter du 1 ^{er} janvier 2026	
	Montant HT en €	Montant TTC en €
AMARRAGE		
LOUEUR A L'ANNÉE		
Par bateau et par an	216,67	260,00

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 48	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais